

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Agression à Lébamba

## Tabassé pour avoir pris la défense de son jeune frère

GJMB

Lébamba/Gabon

LA nuit du vendredi 23 juillet 2016, aux environs de 20 heures, sera une date inoubliable pour Franck Biteghe, la vingtaine. En effet, tout commence en journée au quartier Camp Malheur, où le jeune homme et son cadet, vont rendre visite à leur tante. Sur le chemin, ils croisent trois autres jeunes habitant le quartier et qui tentent, pour des raisons inconnues, de s'en prendre à son jeune frère. Mais Biteghe s'interpose et le groupe se retire à la suite d'une chaude dispute. Après quelques heures passées chacun chez lui, le trio se retrouve en soirée dans un bistrot pour y consommer de l'alcool. Entre-temps, Franck Biteghe et son cadet, qui viennent de passer la journée chez leur tante, décident de retourner à la maison familiale, au quartier "Paris". Et pendant qu'ils marchent, ils sont



Photo : GJMB

Franck Biteghe le visage tuméfié va sans doute saisir la justice.

loin de s'imaginer qu'ils passent devant le bar dans lequel leurs assaillants de l'aller ont pris place. Ces derniers, qui viennent de les voir passer, sortent aussitôt du troquet pour s'en prendre à nouveau au frère de Biteghe. Non content du traitement infligé à ce

dernier par les trois délinquants, le grand-frère vole à son secours, et voilà qu'une violente bagarre éclate entre le trio et lui. Au cours de celle-ci, et pendant qu'ils l'assomment, l'un des agresseurs présumés s'empare d'un tesson de bouteille qu'il assène sur différentes

parties du corps de Biteghe (tête, lèvre supérieure et genou gauche). Une agression qui lui vaudra une hospitalisation à l'hôpital de Bongolo, où le jeune homme suit actuellement des soins médicaux. En attendant que la justice se saisisse de cette affaire.

## Association de malfaiteurs

## Sa bande et lui sévissaient dans les PK



Photo : COE

Henri-Michel Yori Tsango alias "Face-d'ange".



Photo : COE

Le pistolet automatique qui a été retrouvé au domicile de l'un de ses présumés complices actuellement en fuite.

COE

Libreville/Gabon

**INTERPELLÉ**, le week-end dernier, par la police d'investigations judiciaires (Pij), pour association de malfaiteurs et braquage, Henri-Michel Yori Tsango alias "Face-d'ange", Gabonais de 17 ans, a été placé, hier après-midi, sous mandat de dépôt. Deux de ses complices présumés courent toujours : Jordan et Frédéric Kuélé, tous deux

Gabonais. Le rapport d'enquête précise que c'est suite à de nombreuses plaintes déposées par les habitants de la zone des PK, particulièrement du PK 12, excédés par de nombreux braquages dont ils sont victimes toutes les nuits à leur domicile, que la police a décidé de passer à l'attaque pour tâcher de neutraliser la bande. Selon les enquêteurs, le dernier de leurs faits d'arme remonte au week-end dernier. En effet, le trio s'est introduit

au domicile de E.O.J.N, Gabonais, fonctionnaire, d'où ils ont emporté deux bouteilles de gaz, ainsi qu'un poste téléviseur. Un forfait de trop que le propriétaire des lieux n'a pas voulu laisser passer. Aussi, a-t-il saisi la Pij qui, au cours d'une opération de recherches, a mis la main sur Henri-Michel Yori Tsango qui aurait conduit les officiers de police judiciaire (OPJ) aux domiciles de ses deux complices en cavale.

Au cours de la perquisition au domicile de Frédéric

Kuélé, les OPJ ont découvert un pistolet automatique sans munitions, soigneusement rangé dans ses affaires.

Interrogé à ce sujet, Henri-Michel Yori déclare que cette arme serait la propriété de Frédéric Kuélé et que ni ce dernier, ni un autre membre du groupe ne s'en est jamais servi au cours d'un quelconque braquage nocturne. Il déclare, par ailleurs, ne pas savoir comment il se l'est procurée.

## Coulisses du Tribunal

## Le "haut-magistrat" et les biens d'autrui

DEPUIS bientôt deux ans, un conflit oppose un particulier à un « haut-magistrat » du tribunal de Koula-Moutou, au sujet de la vente d'un véhicule. Cette affaire est d'ailleurs connue non seulement des autorités judiciaires et administratives de l'Ogooué-Lolo et du Haut-Ogooué, auxquelles le plaignant s'est adressé à travers des correspondances dont les accusés de réception font foi, mais aussi du ministère de la Justice. Mais depuis lors, Habib Mvoumbi fait face à un silence assourdissant et une indifférence généralisée, au point qu'il ne sait plus à quel saint se vouer pour obtenir réparation. Tout en reconnaissant avoir été saisi à ce sujet, un responsable du tribunal contacté, mercredi, au téléphone, n'a pas souhaité commenter cette affaire. Ce qui semble traduire une certaine gêne dans un dossier dont l'auteur des faits dénoncés par la victime, « haut magistrat » comme il s'en prévaut, met en mal toute une juridiction.

En octobre 2014, Habib Mvoumbi, qui vit à Moanda, décide de mettre son Mitsubishi en vente. C'est alors que par le biais de son frère établi dans la ville minière du Haut-Ogooué, le magistrat, intéressé par l'offre, entre en contact avec le vendeur. Un rendez-vous est donc pris entre les deux hommes à Koula-Moutou, où le client veut voir le bien avant de tout mettre au point. Une fois sur les rives de la Bouenguidi, le Mitsubishi est soumis à l'expertise d'un mécanicien, qui doit apprécier l'état général de celui-ci. Il ressortira de cette « visite technique » que les freins arrière, le 4x4 ainsi que le tuyau d'échappement sont supprimés. Il est alors convenu que la réparation de ces défaillances techniques devrait être faite par l'acheteur. Ainsi, des 4 500 000 francs fixés au départ, le prix du véhicule est finalement ramené à 3 600 000 francs. Sur cette nouvelle entente, le « haut magistrat » propose au vendeur une avance de 3 000 000 francs, que ce dernier refuse tant il veut l'intégralité de la somme. L'acheteur ne pouvant s'acquitter séance tenante du montant convenu, Mvoumbi décide donc de repartir sur Moanda avec son bien. Près de deux semaines plus tard, l'homme de loi qui veut absolument acquiescer la « caisse », relance son propriétaire et lui demande de le retrouver dans le chef-lieu de l'Ogooué-Lolo pour la transaction. A ce moment, ce dernier lui fait savoir que son assurance est périmée et qu'il ne peut prendre le risque de faire un tel déplacement, pour ne pas avoir affaire aux forces de l'ordre, en cas de contrôle. Le client lui rappelle son titre et lui demande de prendre la route. Mais une fois à Koula-Moutou, le « haut magistrat » déclare, sans sourcilier, à celui qui vient de parcourir plus de 100 kilomètres, qu'il n'a aucun sou sur lui, et qu'il lui laisse la voiture. Refus catégorique de Habib Mvoumbi. S'ouvre alors un moment de tractations au bout duquel l'homme de loi propose finalement au vendeur, qui l'accepte, une location de quinze jours. Il sort ensuite une caution de 200 000 francs qu'il remet au Moandais. Au cours de cette période, les deux parties conviennent que le véhicule resterait garé dans la concession du magistrat. Mais un jour après, le propriétaire du bien est contacté par le représentant de la loi, qui l'informe que le véhicule a été interpellé par la police vers l'aéroport de Koula-Moutou pour défaut d'assurance et visite technique. Sur ce, il lui demande de lui faire parvenir le plus vite possible la visite technique. Dans la même logique, le vendeur découvre que l'engin a été assuré pour une période de trois mois. Plus tard, il apprendra, surpris, qu'une dépense de 600 000 francs sur la voiture a été engagée, alors qu'aucune réparation ne devrait être faite sur celle-ci sans le consentement du propriétaire.

Plus grave, au dernier jour du contrat de location, Habib Mvoumbi prend la peine de le signifier à son interlocuteur. Mais ce dernier, comme pour exercer un trafic d'influence sur lui, lui rappelle qu'il est magistrat. Qu'il lui accorde donc une marge supplémentaire pour qu'il s'acquitte totalement de la somme due, ou alors qu'il lui restitue les 600 000 francs qu'il aurait dépensés, avant de récupérer son véhicule. Refus aussi catégorique du propriétaire. Mais une nouvelle échéance est finalement fixée au 25 novembre 2014 à Moanda. Un rendez-vous que ce dernier n'a jamais honoré, alors que ses deux numéros de téléphone sont restés fermés pendant plusieurs jours. A ce sujet, il conviendrait même de dire que l'homme est plutôt du genre indisponible au téléphone, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte depuis lundi dernier jusqu'à hier soir.

Il y a à peine cinq mois que le plaignant a enfin retrouvé son véhicule abandonné sur la route d'Okondja, avec le moteur endommagé. Il a ensuite procédé à son remorquage avant de le placer dans un garage. En sus du moteur dont il demande la réparation et le remboursement de tous les accessoires confisqués par le magistrat, Habib Mvoumbi exige que lui soient également reversés les six mois qu'aura finalement duré la location du véhicule.

Mais en continuant à garder le silence après de tels préjudices causés à autrui, le « haut magistrat » honore-t-il sa robe ? Qui a intérêt à protéger un tel juge qui abuse de son autorité pour spolier des individus ? Habib Mvoumbi n'a-t-il pas le droit de demander réparation ? Quel choix lui laisse-t-on alors si personne ne veut régler son problème ?

Par Olivier NDEMBI